

LISTE DE CONTRÔLE



Étapes à entreprendre après le décès d'une personne

1. Services juridiques et funéraires

- Enregistrer le décès** en obtenant un certificat médical de décès ou une déclaration de décès
- Organiser **les funéraires, l'inhumation, la crémation, l'hydrolyse alcaline ou la dispersion des cendres**
- Obtenir un permis d'inhumation** avant les funéraires, la crémation ou l'hydrolyse alcaline
- Obtenir un certificat de décès**: vous en aurez besoin pour régler la succession, obtenir les prestations d'assurance, obtenir ou annuler des services gouvernementaux
- Mettre à jour **les documents testamentaires et les procurations**

2. Gouvernement

- Signaler le décès au gouvernement** pour annuler les services et les versements — vous devrez peut-être donner le NAS de la personne pour signaler son décès

LISTE DE CONTRÔLE



- Demander la **prestation de survivant du Régime de pensions du Canada (RPC)**
- Soumettre les déclarations d'impôt**: Signaler aussitôt que possible à Revenu Canada la date du décès de la personne en envoyant la preuve du décès et une copie du testament
- Annuler sa carte santé**
- Annuler son passeport**

3. Finances

- Demander les prestations d'assurance (s'il y a lieu)
- Demander les prestations de retraite
- Aviser les banques et modifier ou annuler les cartes de crédit s'il le faut
- Vérifier le coffret de sûreté
- Fermer les comptes de banque; il vous faudra le certificat de décès et une copie du testament
- Examiner les investissements de la personne

4. Domicile et soins

- Examiner l'assurance habitation.
- Annuler ou modifier l'assurance habitation et l'assurance sur les biens
- Changer de nom sur les factures (électricité, eau, mazout, etc.)

LISTE DE CONTRÔLE



- Protéger la sécurité des biens: demander à un voisin ou à un ami fiable de surveiller le domicile
- Aviser le fournisseur d'assurance-maladie
- Chercher le courrier et l'envoyer à qui de droit
- Annuler les services Internet et les abonnements (Netflix, journaux, revues, etc.)

5. Véhicule

- Annuler le permis de conduire de la personne**
- Demander un remboursement de la vignette et des enregistrements**
(s'il y a lieu)
- Annuler ou modifier l'assurance automobile et le compte de la CAA
- Transférer la propriété de l'auto et des autres véhicules de la personne
- Retourner le permis de stationnement accessible**